



Bien assurer sa production
horticole ou maraîchère
contre les effets de la
pénurie d'eau

NOUVEAU

**GARTENBAU
VERSICHERUNG**



Gartenbau-Versicherung propose une solution

Les périodes de sécheresse des années 2018, 2019 et 2020 laissent présager de telles périodes de plus en plus fréquemment en raison des changements climatiques en cours. Pour Gartenbau-Versicherung, il est essentiel de mettre en place pour ses sociétaires une protection contre les dégâts de pénurie d'eau due à la sécheresse.

Cette couverture d'assurance prend en charge :

- ✓ Les pertes de revenu suite à la détérioration de cultures saines causées par une pénurie d'eau en période de sécheresse.
- ✓ Les frais d'évacuation des plantes détériorées.

Quelles exploitations sont assurables ?

- ✓ Les exploitations avec production sous serres
- ✓ Les exploitations avec production de plein air irriguées en containers/pots
- ✓ Les jardineries et la vente en direct



Les périodes prolongées de chaleur et de sécheresse représentent un nouveau risque

Les statistiques régulières mettent en évidence de sévères évolutions climatiques. Ainsi, durant la période de recharge hydrologique de septembre 2018 à mars 2019 on constate une pluviométrie déficitaire de 20 % sur la France en moyenne.



En 2020 également, des températures élevées ont dominé durant l'été avec des vagues de chaleur exceptionnelles, contribuant à l'assèchement des sols.

Nos sociétaires rapportent leurs expériences de puits asséchés, de réserves d'eau de pluie vides, d'approvisionnement par le réseau urbain sérieusement réduit. La sécheresse hydrologique varie selon les années et les régions mais est fréquemment plus importante que la normale.

Anticipez vos besoins pour l'irrigation

Cette extension de couverture est conditionnée à une gestion prévoyante de vos réserves et de votre approvisionnement en eau. Nous encourageons ainsi nos sociétaires à mener cette réflexion en amont et à connaître le volume d'eau nécessaire aux besoins en période de sécheresse. Vous devez avoir suffisamment de stock ou une deuxième source pour arroser sans problème pendant deux semaines, même si votre approvisionnement principal vous fait défaut.

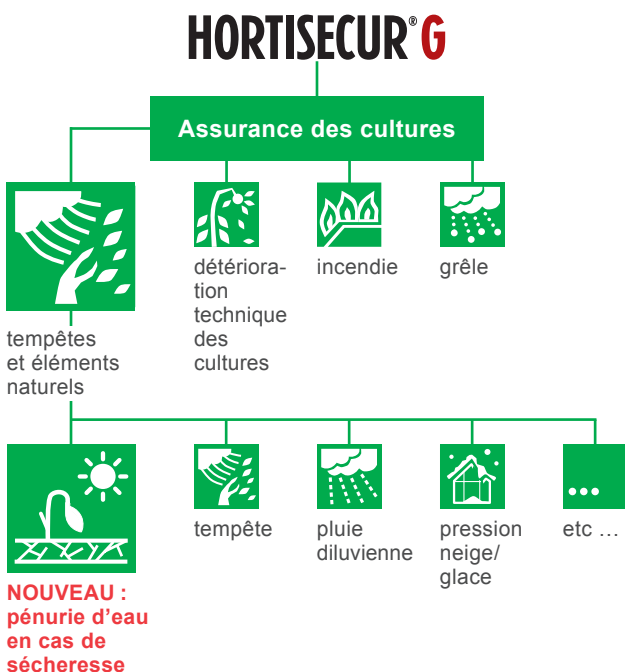
Pour adapter votre exploitation aux nouvelles conditions climatiques et bénéficier de la garantie pénurie d'eau, vous devez, si ce n'est déjà fait :

- ✓ Evaluer vos besoins en eau aux périodes critiques,
- ✓ Evaluer la capacité de votre forage, de votre approvisionnement en eau de ville, la capacité de vos bassins ou de toute autre source d'approvisionnement,
- ✓ Evaluer la nécessité de mettre en place d'autres sources d'alimentation ou des réservoirs d'eau plus conséquents si vous n'avez pas deux sources distinctes d'eau.



Nos sociétaires sont avantagés

- ✓ La couverture d'assurance est disponible dès 2020.
- ✓ Elle s'intègre automatiquement et **sans augmentation de la prime** dans la police préexistante, si les conditions requises sont remplies.
- ✓ La couverture « pénurie d'eau » s'applique aux cultures et cultures consécutives sous serres déjà assurées par notre produit **HORTISECUR® G** (voir le graphique en bas de page).
- ✓ La couverture « pénurie d'eau » s'applique aux cultures en plein air déjà assurées par notre produit **HORTISECUR® F** (voir le graphique en page suivante).
- ✓ Les franchises contractées restent inchangées.



HORTISECUR® F

MR

Assurance Multirisque

MC

Assurance Multirisque
complémentaire



NOUVEAU :
pénurie d'eau
en cas de
sécheresse



pluie
diluvienne



grêle



tempête



inonda-
tions



gel

Vous êtes intéressé(e) par une couverture d'assurance
contre les dommages de pénurie d'eau pour vos cultu-
res sous serres ou vos cultures irriguées en plein air ?

Votre délégué régional se tient volontiers à votre
disposition pour vous conseiller. Convenez simplement
d'un rendez-vous !



Gartenbau-Versicherung VVaG
Succursale
28 rue Schweighaeuser, B.P. 232
67006 Strasbourg cedex
téléphone 03 88 60 29 95
info@hortisecur.fr

**GARTENBAU
VERSICHERUNG**

